

226C0939
FR0012333284-FS0581

30 juin 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABIVAX
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 26 juin 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, à cette date, indirectement, 3 731 313 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et 4,54% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	2 234 063	2,80	2 234 063	2,72
J.P. Morgan Securities plc	1 497 250	1,88	1 497 250	1,82
Total JPMorgan Chase & Co.	3 731 313	4,68	3 731 313	4,54

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions ABIVAX détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 23 juin 2026, (i) 978 863 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *depository receipts* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) 582 245 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 23 juin 2026, (i) 69 340 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *depository receipts* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) 65 697 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

¹ Sur la base d'un capital composé de 79 782 941 actions représentant 82 130 598 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 23 juin 2026, (i) 1 246 610 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 69 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 30 septembre 2026 et le 8 juin 2033² et (ii) 1 636 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 9 septembre 2026²; et
 - la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 23 juin 2026, 672 955 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 37 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 24 mai 2027 et le 1^{er} juillet 2031².
2. Par le même courrier, la société JP Morgan Chase & Co. a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, à cette date, indirectement, 4 277 848 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 5,36% du capital et 5,21% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	2 587 148	3,24	2 587 148	3,15
J.P. Morgan Securities plc	1 485 788	1,86	1 485 788	1,81
J.P. Morgan Prime Inc.	204 912	0,26	204 912	0,25
Total JPMorgan Chase & Co.	4 277 848	5,36	4 277 848	5,21

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions ABIVAX détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 24 juin 2026, (i) 714 798 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *depository receipts* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) 1 270 960 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 24 juin 2026, (i) 70 380 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *depository receipts* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) 65 606 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- la société JP Morgan Prime a précisé détenir, au 24 juin 2026, 204 912 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 24 juin 2026, 1 241 960 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 68 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 30 septembre 2026 et le 8 juin 2033² et (ii) 1 601 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 9 septembre 2026²; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 24 juin 2026, 601 390 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 36 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 25 mai 2027 et le 1^{er} juillet 2031².

² Sur la base d'un delta de 1.

3. Par courrier reçu le 29 juin 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, indirectement, 3 881 327 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,73% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	2 253 335	2,82	2 253 335	2,74
J.P. Morgan Securities plc	1 530 402	1,92	1 530 402	1,86
J.P. Morgan Prime Inc.	97 590	0,12	97 590	0,12
Total JPMorgan Chase & Co.	3 881 327	4,86	3 881 327	4,73

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions ABIVAX détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir (i) 671 407 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *depository receipts* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) 1 023 026 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir (i) 105 851 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *depository receipts* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) 83 227 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- la société JP Morgan Prime a précisé détenir 97 590 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 1 160 758 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 67 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 30 septembre 2026 et le 8 juin 2033² ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 558 902 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 36 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 26 mai 2027 et le 1^{er} juillet 2031².